

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 mai 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Michel ROUX.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### CSGE 001-3767/18/BM

#### ■ Attribution de subventions à l'association Festival International de Jazz de Marseille des cinq continents pour l'organisation du Festival Marseille Jazz des cinq continents et de manifestations liées au jazz - Approbation d'une convention MET 18/7168/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Conformément à la délibération de la politique culturelle votée le 14 décembre 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence se donne notamment comme objectif de soutenir des manifestations culturelles et artistiques métropolitaines à partir des principes suivants :

- La mise en réseau et la mutualisation des ressources culturelles et artistiques ainsi que des moyens à l'échelle métropolitaine et/ou par bassins de vie.
- La contribution à l'attractivité du territoire.
- Le renforcement de l'identité métropolitaine.

Ces projets et leurs opérateurs pourront être soutenus à partir des critères suivants (au moins deux de ces critères sont nécessaires pour solliciter un soutien métropolitain) :

- Le périmètre d'intervention considérant l'implication de plusieurs communes de la Métropole (au minimum 5).
- Les grands événements ou festivals affirmant une identité métropolitaine (programmations déconcentrées privilégiant un équilibre urbain/rural et leur circulation sur plusieurs territoires et bassins de vie à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence).

Signé le 18 Mai 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 30 Mai 2018

- Le rayonnement à l'échelle régionale, nationale et/ou internationale, la dimension européenne et/ou méditerranéenne participant à la promotion culturelle et artistique du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de son institution.

L'association Festival Jazz des Cinq Continents a pris depuis quelques années une orientation métropolitaine et répond précisément aux principes et critères formulés ci-dessous.

Le Festival a augmenté de 20 % sa jauge « public » depuis la transformation opérée en 2015, en 2017, le Festival a accueilli 48 000 spectateurs, il s'est déroulé dans plusieurs lieux de la Ville centre, Marseille, au Théâtre Sylvain, au Palais Longchamp ou encore au Mucem, et dans six autres villes de la Métropole : Salon-de-Provence, Aix-en-Provence, Vauvenargues, Cornillon-Confoux, Aubagne et Cassis.

Ce Festival très renommé, professionnel, travaille dans tous les axes des grands événements culturels du XXI<sup>ème</sup> siècle : création, diffusion mixte d'artistes peu connus et de grandes têtes d'affiches, éducation artistique et culturelle, soutien à l'émergence locale et enfin partenariats avec des structures culturelles du territoire.

Le projet 2018 du Festival est d'étendre encore sa dimension métropolitaine en proposant 14 événements musicaux de grande qualité dans 14 villes du territoire métropolitain. Une résidence de création de l'artiste Erik Truffaz avec le chœur Emethée aura lieu du 12 au 15 juin à la Roque-d'Anthéron, Marseille, Istres, Martigues et Cassis. Puis une série de concerts aura lieu à Salon-de-Provence, Istres, Aix-la-Durance, Vauvenargues, Cornillon-Confoux, Aubagne, Ceyreste et La Ciotat entre le 5 juillet et le 1er décembre 2018.

Le budget prévisionnel 2018 de l'« **association** » est de 2 960 000 €.

Pour réaliser le Festival et l'ensemble des activités réalisées sur le territoire métropolitain, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 250 000 € en 2018 (n° GU 2018-00213), la Métropole propose un financement à hauteur de 150 000 € de subvention pour la réalisation d'une série d'événements sur le territoire métropolitain par la compétence Culture et équipements culturels de la Métropole et 50 000 € de subvention sur le fonctionnement général de l'association par le Territoire Marseille Provence, soit au total 200 000 €. Le budget prévisionnel de la manifestation pour 2018 est de 2 960 000 €, ce document est joint à la convention annexée à la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération N° HN 021-07/04/16 CM du Conseil de la Métropole du 07 avril 2016 relative au Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° MET 17/5681/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à la politique culturelle métropolitaine ;

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Signé le 18 Mai 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 30 Mai 2018**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont attribuées deux subventions à l'association Festival International de Jazz de Marseille des cinq continents, la première subvention est de 150 000 € (cent cinquante mille euros) pour la réalisation d'une série d'événements jazz sur le territoire métropolitain par la compétence Culture et équipements culturels de la Métropole et la deuxième subvention est de 50 000 € (cinquante mille euros) pour le fonctionnement général de l'association par le Territoire Marseille Provence, soit au total 200 000 € (deux cent mille euros).

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2018 annexée à la présente délibération.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits à hauteur de 150 000 € sur le BPMF du Territoire du Pays d'Aix pour le Budget Culture métropolitain, nature budgétaire 65 748 et à hauteur de 50 000 € sur l'Etat Spécial de Territoire du Territoire Marseille Provence, nature budgétaire 65 748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Culture et Equipement culturels

Daniel GAGNON